

Certificat Complémentaire «Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le certificat complémentaire "direction d'un accueil collectif de mineurs" permet à son titulaire de répondre aux exigences de l'article R 227-14 du code de l'action sociale et des familles qui fixe la liste des qualifications permettant d'exercer les fonctions de direction des séjours de vacances et des accueils de loisirs.

- Connaître la réglementation des ACM
- Conduire une équipe en ACM
- S'approprier la gestion administrative et financière d'un ACM
- Animer le projet pédagogique de l'ACM

PRE REQUIS

- Être titulaire ou en cours de formation d'un BPJEPS d'une mention autre que Loisirs Tous Publics
- Être titulaire du PSC1 (Unité d'enseignement Prévention et secours Civiques de niveau 1) ou autres
- Justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de 28 jours dans les cinq dernières années

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

- CPF (Compte personnel de formation)
- Pour les salariés prendre contact avec le responsable des ressources humaines
- Financement personnel

CONTENU PEDAGOGIQUE

- UC : Conduire une action de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)
 - Organiser et évaluer les activités
 - Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
 - Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Alternance entre présentiel et périodes en entreprise
- Méthodes pédagogiques actives et démonstratives –Pédagogie différenciée
- Études de cas, des travaux de groupe, des mises en situation et des analyses de pratique
- Ressources pédagogiques internes

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Evaluation transversale et continue, livret Unique du stagiaire
- Mise en place des évaluations en lien avec le référentiel de certification
- Evaluation certificative

INFORMATIONS CLES

Niveau : 4

Code RNCP / RS : 5737

Nom du certificateur :

Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Formacode : 44069

Date d'enregistrement de la certification :

25/11/2021

DUREE TOTALE DE LA FORMATION

231 heures

105h en centre - 126h minimum en entreprise
pendant la période estivale

DATES OU DELAI D'ACCES ET LIEUX DE LA FORMATION

du 01 au 12 juin 2026

et du 07 au 11 septembre 2026 - Toulon

CRITERES QUALITE

Nombre de bénéficiaires par an : 10

Taux de présentation à l'examen par an : 100%

Taux de réussite aux examens par an : 80 %

Taux de satisfaction des stagiaires par an : NC

Taux d'insertion global dans l'emploi : NC

Taux d'insertion dans le métier visé par la certification (fiche RNCP) : NC

TARIF ET FINANCEMENT

Prix de la prestation ou conditions tarifaires :

Plusieurs possibilités de financement, sous réserve des règles d'éligibilité :

- Financement personnel

- Pour les salariés prendre contact avec le responsable des ressources humaines

Eligible au CPF : Oui - **Code :** 5737

EQUIVALENCES, PASSERELLES ET SUITE DE PARCOURS POSSIBLES

Equivalence : Nous contacter pour identifier les équivalences d'Unités Capitalisables (UC)

Passerelles : / Suite de parcours possibles et Débouché : DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle

RECRUTEMENT

Informations collectives, tests de recrutements et entretiens préalables :

Information à la Ligue de l'Enseignement - FOL du Var - Espace Maurice, 141 avenue Marcel Castié - 83000 TOULON
fbazin@laligue83.org

Justifier des prérequis, retirer et compléter un dossier d'inscription

LIEU(X) DE FORMATION ET CONTACTS

Ligue de l'Enseignement- FOL du Var
Espace Maurice, 141 avenue Marcel Castié
83000 TOULON - 04 98 00 10 30

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- **Directeur de l'Institut** : Nicolas CLAVEAU
Direction.formation@laligue83.org
- **Coordnatrice Pédagogique** : Florence BAZIN
fbazin@laligue83.org
- **Référente Handicap** : Delphine GEFFROY
bpjeps.as@laligue83.org

Renseignement et inscription :

- **Coordnatrice administrative** : Nathalie RINCKENBACH
Secretariat.formation@laligue83.org

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dès l'information collective, notre référente handicap est à votre disposition pour un entretien sur un éventuel aménagement du parcours.

A l'entrée et en cours de formation, les grilles d'évaluation des besoins et la liste de base des adaptations sont complétées.

Un dossier de demande d'aménagement d'épreuves peut être mis en place.

Règlementation ERP accessibilité aux personnes à mobilité réduite
orientation et adaptation
pédagogique possible tuteurée par la

#accessibleatous



référente Handicap

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE